

## Doc 5.7. Termes de partenariat pour les groupes d'épargne et de crédit

Voici un exemple d'éléments clés des conditions de partenariat basé sur un exemple pour un groupe d'épargne et de crédit au Pakistan. Le programme TREE au Pakistan avait trois objectifs principaux :

1. renforcer les capacités des groupes les plus défavorisés (femmes, jeunes et personnes handicapées) pour l'autonomisation économique et sociale par le biais de formations professionnelles et d'opportunités d'emploi ;
2. fournir un meilleur accès aux services, y compris la micro-finance ;
3. créer des liens et fournir des services consultatifs pour le développement durable.

### Libellé des termes du partenariat

Nous, membres, assumons la responsabilité que nous sommes les membres réguliers du groupe d'épargne et de crédit (nom de S&CG)

Tous les termes du partenariat sont lus et écoutés attentivement et acceptés avec les termes donnés par les membres. Les termes du partenariat sont donnés ci-dessous :

1. Le groupe d'épargne et de crédit tiendra des réunions une fois par mois à une date et une heure données. La présence est de la responsabilité de tous les membres.
2. Les membres épargneront collectivement en vue de la formation de capital.
3. Les membres sont responsables de la planification de leurs activités et du suivi.
4. Les membres qui sont formés en formation technique par l'organisation utiliseront leurs compétences sur demande pour fournir des services de conseil et de microfinance.
5. Les membres s'entraideront pour la stabilité économique.
6. Le groupe planifiera comment commercialiser ses produits et services sur le marché et s'efforcera de créer des réseaux ou des associations professionnelles ou de créer des liens avec des associations professionnelles existantes.
7. Le président et le directeur seront choisis par consensus.
8. Le crédit pris par tout membre sera payé à la date d'échéance avec des frais de service. Dans le cas contraire, les garants/groupement seront responsables du remboursement du crédit.
9. L'organisation a le pouvoir d'accorder du crédit ou autrement à un individu ou à un groupe.
10. Le groupe établira des liens avec le gouvernement, les ONG, les programmes de développement et les prestataires de services.
11. Le groupe aidera d'autres personnes qui n'ont pas bénéficié d'un projet pour quelque raison que ce soit.



12. Les équipements/machines donnés par un organisme ou par l'intermédiaire d'un autre organisme pour des activités économiques et non utilisés seront restitués audit organisme : soit les équipements/machines, soit la valeur des équipements donnés.
13. Avant de commencer tout plan d'action de développement, assurez-vous que les membres du groupe n'ont aucun litige avec d'autres organisations ou tribunaux gouvernementaux.
14. L'organisation commanditaire (projet TREE) n'est pas responsable des pertes.
15. Les décisions seront prises à la majorité.
16. Deux candidats sont sélectionnés lors de l'assemblée générale par vote à la majorité et seront responsables de la conservation/sauvegarde des autres transactions commerciales. Les candidats sélectionnés agissent au nom de l'ensemble du groupe.

**Candidat n° 1 :**

**Signature :**

**Date:**

**Candidat n° 2 :**

**Signature :**

**Date :**